

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 16 décembre 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme OBRLOT (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme POLONCEAU (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés : (2) Mme AVENA, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 9 décembre 2014

Délibération n° : 78-2014

Objet : Appel d'offre transport personnes accueillies aux Marronniers

Depuis le 1^{er} janvier 2013, trois prestataires (JUSSIÉU SECOURS, LA PARISIENNE et BOURGOGNE TRANSPORT SERVICE) assurent le transport des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés accueillies au centre de jour « Les Marronniers ».

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2014. Il est donc nécessaire de relancer par appel d'offres un nouveau marché, dont le montant annuel global est estimé à 135 000 € HT. Celui-ci est conclu pour une durée d'un an, reconductible deux fois.

La Commission d'Appel d'Offres se tient le 9 décembre 2014, et retiendra le ou les candidats qui présenteront l'offre économiquement la plus avantageuse.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer ce marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;
- décident que le financement de ces prestations sera assuré sur les crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

- 5 JAN. 2015



Françoise TENENBAUM

